



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2021

Le conseil municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de Louis BONNET, son maire. Vingt-neuf (29) conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit (28) étaient présents ou représentés.

L'assemblée a approuvé et autorisé M. le Maire à signer les conventions suivantes :

- Convention pour la mise à disposition partielle du service voirie de la CoVe à notre commune ;
- Convention tripartite (commune/ENEDIS/FREE) relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité, dans le but de favoriser un déploiement optimal de la fibre optique sur notre territoire ;
- Convention avec l'association « Un Air De Lavage (UADL) » pour la mise à disposition des agriculteurs de la station collective de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires réalisée par la commune.

Des précisions sur le tracé et la longueur de la voie communale VC 222 (chemin de Faverand) ont été apportées et il a été décidé de mettre à jour le tableau de classement de la voirie en conséquence.

Un modificatif (DM n°1) a été apporté au budget principal 2021 établi sur des bases prévisionnelles.

Différents spectacles ont été programmés (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) et les tarifs ont été fixés.

En ce qui concerne le personnel municipal, les modalités de versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ont été modifiées (versement annuel en deux fractions), le taux de majoration des heures complémentaires effectuées par des agents à temps non complet a été revalorisé et des modifications ont été apportées au tableau des emplois et des effectifs.

M. le Maire a ensuite répondu à des questions diverses.